

Règlement du Prix Pfizer de la Recherche

Montant

La remise annuelle du Prix Pfizer de la Recherche a pour but de promouvoir la recherche dans les domaines suivants:

1. **Systeme cardiovasculaire, urologie et néphrologie**
2. **Infectiologie, rhumatologie et immunologie**
3. **Neurosciences et maladies du système nerveux**
4. **Oncologie**
5. **Pédiatrie (en collaboration avec la Fondation Wyeth pour la santé de l'enfant et de l'adolescent)**

Un prix d'une valeur de 30 000.- CHF est attribué à chaque domaine (150 000.- CHF au total). Dans chaque domaine, deux travaux peuvent être récompensés : un travail de recherche fondamentale et un travail de recherche clinique. Une somme de 15 000.- CHF récompense chacun de ces travaux.

Droit de participation

Chercheurs ou équipes de chercheurs, **sans distinction de nationalité et âgés de moins de 45 ans au 31 janvier 2019** (cf. note dans le formulaire d'inscription). Trois lauréats au maximum par travail peuvent être récompensés. Dans tous les cas, l'un des lauréats doit être le premier auteur. De plus, les auteurs dont la contribution au travail est égale à celle du premier auteur («equal contribution») doivent figurer parmi les lauréats, pour autant que le critère de l'âge soit satisfait.

Travaux de recherche

Tout travail de recherche fondamentale ou de recherche clinique dans l'un des domaines susmentionnés, **publié dans l'année en cours ou à paraître et essentiellement réalisé en Suisse, peut être présenté**. Par publication, il faut entendre un article dans un périodique, faisant intervenir l'avis d'un collègue d'experts. Il doit pouvoir être jugé remarquable par son caractère innovant ou son application clinique. Tous les travaux soumis doivent répondre aux critères éthiques, juridiques et scientifiques les plus sévères. Une équipe de chercheurs ne peut soumettre qu'un seul travail dans un même domaine, réalisé selon une méthode identique.

Jury

Le conseil de fondation remet les prix **en vertu des conclusions des commissions scientifiques**, dont le jugement est libre. Il se réserve le droit de ne pas décerner un prix si aucun des travaux soumis à la commission scientifique du domaine correspondant ne répond aux critères de mérite établis, ou si le nombre des travaux de qualité présentés est insuffisant. La décision du conseil de fondation ne peut être contestée.

Date limite

Pour poser sa candidature au Prix Pfizer de la Recherche, il y a lieu de remettre les documents suivants:

- **travail de recherche** (les données complémentaires concernant le travail, qui sont publiées sur Internet, doivent être jointes à l'évaluation – si possible en couleur)
- **résumé d'une demi-page A4 au maximum** présentant l'importance des résultats du travail de recherche, au vu des connaissances actuelles dans ce domaine
- **formulaire d'inscription** signé par tous les auteurs
- **curriculum vitae des lauréats potentiels**.

Les documents doivent être envoyés au plus tard le **15 mai** de l'année de la mise au concours, **sous une forme pouvant être photocopiée** à la Fondation du Prix Pfizer de la Recherche, case postale, 8052 Zurich. Le formulaire d'inscription peut être retiré auprès de la Fondation ou téléchargé à partir du site de la Fondation (www.prixpfizerdelarecherche.ch).

Remise des prix

Les travaux de recherche primés seront présentés lors de la cérémonie officielle de remise des prix qui aura lieu le jeudi 7 février 2019.

Zurich, mars 2018